



En partenariat avec :



## INFORMATION : Un nouveau site internet pour vos demandes d'autorisation d'urbanisme

**Vous voulez faire des travaux dans votre propriété ?**

**Vous voulez connaître la réglementation en vigueur sur votre propriété ou pour un prochain achat ?**

Pour cela, vous devez effectuer une demande auprès de la mairie où se situe votre propriété. Cela peut être, par exemple :

- Un certificat d'urbanisme pour obtenir des informations sur la réglementation en vigueur sur votre propriété ;
- Une déclaration préalable, un permis de construire, un permis d'aménager... qui vous donne le droit ou non d'effectuer les travaux.
- Tout autre demande liée à la réglementation en vigueur dans une propriété pour un achat, une vente ou tous types de travaux ;

Pour effectuer la demande, vous avez à disposition un site internet :

<https://sve.sirap.fr/#/058064/>



Cette plateforme vous accompagnera du début à la fin de votre demande. Et si besoin, la mairie reste à votre entière disposition pour vous aider dans la démarche.